



FONDS DE DOTATION ELLA

Comptes Annuels

du **01/01/25** au **31/12/25**

ATTESTATION

31/12/2025

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

FONDS DE DOTATION ELLA

Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	10 024 214.28	€
Total ressources	27 583.75	€
Résultat net comptable	-44 897.68	€

Fait à Toulouse,

François-Xavier HOVASSE,
Expert-comptable.

BILAN ACTIF

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)						
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement	10 005 514.36		10 005 514.36	99.81	45 996.14	99.34
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	18 699.92		18 699.92	0.19	307.61	0.66
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	10 024 214.28		10 024 214.28	100.00	46 303.75	100.00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	10 024 214.28		10 024 214.28	100	46 303.75	100

BILAN PASSIF

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		100.35		32.39
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	10 059 090.91		15 000.00	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-44 897.68	-0.45		
Situation nette (sous-total)	10 014 193.23	99.90	15 000.00	32.39
Fonds propres consommables			27 583.75	59.57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	10 014 193.23	99.90	42 583.75	91.97
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 021.05	0.10	3 720.00	8.03
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	10 021.05	0.10	3 720.00	8.03
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	10 024 214.28	100	46 303.75	100

COMPTES DE RÉSULTAT

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable	27 583.75	32 416.25	-15 637.92	-36.18
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27 583.75	32 416.25	-15 637.92	-36.18
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	10 093.05	3 720.00	5 133.05	103.49
Aides financières	62 862.50	28 747.50	24 532.50	64.00
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	72 955.55	32 467.50	29 665.55	68.53
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-45 371.80	-51.25	-45 303.47	

COMPTES DE RÉSULTAT

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	474.12	51.25	405.79	593.83
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	474.12	51.25	405.79	593.83
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	474.12	51.25	405.79	593.83
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-44 897.68		-44 897.68	
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	28 057.87	32 467.50	-15 232.13	-35.19
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	72 955.55	32 467.50	29 665.55	68.53
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-44 897.68		-44 897.68	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-44 897.68		-44 897.68	

SOMMAIRE ANNEXE

31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Engagements	Produite
Honoraires CAC	Produite
Commentaire	Produite

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Le FONDS DE DOTATION ELLA a été créé le 08 avril 2024. Il a pour objet d'intervenir, directement ou indirectement, dans des actions d'intérêt général e notamment :

- Des actions éducatives et sociales;
- Des actions tournées vers l'enfance en difficulté
- Des actions environnementales
- Des actions de lutte contre la précarité
- Toute action innovante et d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif ou social.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Le fonds de dotation Ella revête un caractère mixte, à la fois opérateur et redistributeur.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Afin de répondre aux attentes de l'Administration et de respecter les règles établies, le fonds de dotation Ella est accompagné par un notaire, un avocat spécialisé en droit fiscal, un expert-comptable, un commissaire aux comptes et un gestionnaire de patrimoine.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 10 024 214.28 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -44 897.68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'entité déroge aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et porte les justifications sur :

- Influence sur la situation financière

M. Ollivaud a effectué une donation de la pleine propriété de 1 910€ action de la société FORKS pour un montant de 9 977 171.50€.

Ces actions reçus ont été cédées à la société FORKINVEST par la suite.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

En 2025, les dotations du fonds sont constitués comme suit :

- De la dotation initiale non consommable de 15 000€
- D'une dotation non consommable de 10 044 090.91€

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Cette nouvelle réglementation a entraîné des reclassements sur l'exercice ouvert le 01/01/2025 notamment sur le résultat exceptionnel et le traitement des transferts de charge. Ces reclassements n'ont pas d'impact significatif sur la lecture des comptes de cet exercice.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

DOTATION NON CONSOMPTIBLE

Le 22 mai 2024, une dotation initiale, non consommable, de 15 000 € a été versée au fonds de dotation ELLA. Elle a fait l'objet d'un placement sur un DAT qui est arrivé à son terme le 07 novembre 2025.

Au cours de l'année 2025, deux dotations, non consommables, de 60 000€, le 27 mars, et de 9 984 090.91€, le 19 décembre, ont été versés sur le fonds de dotation ELLA. Elles ont fait l'objet d'un placement sur une SICAV.

DOTATION CONSOMPTIBLE & BUDGET DE CONSOMMATION

Le fonds ELLA s'est vu dotée, le 13 mai 2024, d'une dotation consommable d'un montant de 60 000 €. Au 31/12/2025, cette dotation est entièrement consommée.

Cette dotation est entièrement d'origine financière et a pour but d'aider l'association Mots pour Maux dans son projet d'actions éducatives et sociales de 2024 à 2026.

Dans le cadre du financement du projet, le fonds Ella s'engage à apporter à l'Association une contribution financière maximale de :

- Cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt quinze (57.495) euros pour 2024
- Soixante-huit mille deux cent trente (68.230) euros pour 2025
- Soixante-huit mille deux cent trente (68.230) euros pour 2026

Au titre de l'exercice 2025, le fond a versé à l'association 62 862€

A la clôture de l'exercice, les ressources consommables du fonds sont de 0€.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, frais exclus.

À la clôture de l'exercice, les VMP sont évaluées entre leur coût d'acquisition et leur valeur de marché (ou valeur liquidative pour les OPCVM). En cas de moins-value latente, une provision pour dépréciation est constituée pour chaque catégorie d'instruments financiers, sauf s'il existe une compensation juridiquement possible entre les instruments d'une même catégorie.

Les produits attachés aux valeurs mobilières de placement (intérêts courus, dividendes à recevoir) sont enregistrés en produits à recevoir à la clôture.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	15 000.00		10 044 090.91		10 059 090.91
Excédent ou déficit de l'exercice			-44 897.68		-44 897.68
Fonds propres consommables	27 583.75		9 984 090.91	10 011 674.66	
TOTAL	42 583.75		19 983 284.1	10 011 674.6	10 014 193.2

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 021.05	10 021.05		
TOTAL	10 021.05	10 021.05		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

31/12/2025

CHARGES À PAYER

Les charges à payer concernent principalement les honoraires du cabinet d'expertise-comptable, les honoraires du commissaires aux comptes ainsi que les honoraires du gestionnaire de patrimoine intervenant sur le dossier.

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 021.05
TOTAL	10 021.05

ENGAGEMENTS

31/12/2025

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Néant

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	2 843.00	2 760.00
TOTAL	2 843.00	2 760.00

- Valeurs mobilières de placement :

Au 31/12/2025, la société détient 2 placements en fonds SICAV monétaires. Ces fonds sont estimés, à la date de clôture, respectivement à 17 003.74€ et 10 085 141.01€

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
TOTAL DES RESSOURCES	27 583.75	100	32 416.25	100	-15 637.92	-36.18
Ventes de biens						
- Coût d'achat des biens vendus						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) *						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *						
Cotisations						
Concours publics et subvention d'exploitation						
Vst fondateurs ou cons. dotation comptable	27 583.75	100.00	32 416.25	100.00	-15 637.92	-36.18
Ressources liées à la générosité du public						
- Autres achats et charges externes	10 093.05	36.59	3 720.00	11.48	5 133.05	103.49
- Aides financières	62 862.50	227.90	28 747.50	88.68	24 532.50	64.00
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-45 371.80	-164.49	-51.25	-0.16	-45 303.47	
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Charges de personnel						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-45 371.80	-164.49	-51.25	-0.16	-45 303.47	
+ Autres produits						
- Autres charges						
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	-45 371.80	-164.49	-51.25	-0.16	-45 303.47	
+ Produits financiers	474.12	1.72	51.25	0.16	405.79	593.83
- Charges financières						
Résultat sur cessions d'actifs VMP						
COÛT DE FINANCEMENT	-44 897.68	-162.77			-44 897.68	
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
- Participation des salariés						
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-44 897.68	-162.77			-44 897.68	
Résultat sur cessions d'actifs						
Dotations aux amort., aux dépréc. et aux prov.						
Reprise sur amort., dépréc. et prov.						
Quote-part des subv. d'invest. versées au res.						
- Reports en fonds dédiés						
Utilisations des fonds dédiés						
RÉSULTAT NET	-44 897.68	-162.77			-44 897.68	

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)				
Valeurs mobilières de placement	10 005 514.36	45 996.14	9 959 518.22	
50810100 SICAV - 00217342000	16 581.39	30 944.89	-14 363.50	-46.42
50810200 SICAV 00217343000	9 988 932.97		9 988 932.97	
50820100 DEPOT A TERME		15 000.00	-15 000.00	-100.00
50880000 INT.COUR.S/OBLIG,BONS & VAL.ASS		51.25	-51.25	-100.00
Disponibilités	18 699.92	307.61	18 392.31	
51210000 BANQUE CA INDOSUEZ 0217341.001	17 594.29	252.50	17 341.79	
51220000 BANQUE CA INDOSUEZ 0217342.001	113.24	55.11	58.13	105.48
51230000 COMPTE ESP 0217373.0001	992.39		992.39	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	10 024 214.28	46 303.75	9 977 910.53	
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	10 024 214.28	46 303.75	9 977 910.53	

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres complémentaires	10 059 090.91	15 000.00	10 044 090.91	
10231000 DOT N CONSOMPTIBLES INITIALES	15 000.00	15 000.00		
10232000 DOT N CONSOMPTIBLES COMPLEMENT	10 044 090.91		10 044 090.91	
Excédent ou déficit de l'exercice	-44 897.68		-44 897.68	
Situation nette (sous-total)	10 014 193.23	15 000.00	9 999 193.23	
Fonds propres consommables		27 583.75	-27 583.75	-100.00
10810000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES	60 000.00	60 000.00		
10891000 DOTATION CONSOMPTIBLE RÉSULTAT	-60 000.00	-32 416.25	-27 583.75	-85.09
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	10 014 193.23	42 583.75	9 971 609.48	
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 021.05	3 720.00	6 301.05	169.38
40810000 FOURNISSEURS, FACT N/PARV	10 021.05	3 720.00	6 301.05	169.38
TOTAL DES DETTES (IV)	10 021.05	3 720.00	6 301.05	169.38
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	10 024 214.28	46 303.75	9 977 910.53	

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de biens et services				
Produits de tiers financeurs				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable	27 583.75	32 416.25	-15 637.92	-36.18
75320000 QP DOT CONSOMPTBLE VIR CP RES	27 583.75	32 416.25	-15 637.92	-36.18
Ressources liées à la générosité du public				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27 583.75	32 416.25	-15 637.92	-36.18
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	10 093.05	3 720.00	5 133.05	103.49
62261000 HONORAIRES COMPTABILITE	1 344.00	960.00	64.00	5.00
62262000 HONORAIRES CAC	2 842.80	2 760.00	-837.20	-22.75
62263000 INHESIA	5 906.25		5 906.25	
Aides financières	62 862.50	28 747.50	24 532.50	64.00
65710000 AIDES FINANCIERES OCTROYEES	62 862.50	28 747.50	24 532.50	64.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	72 955.55	32 467.50	29 665.55	68.53
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-45 371.80	-51.25	-45 303.47	
Produits financiers				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	474.12	51.25	405.79	593.83
76400000 REVENUS DES VMP	474.12	51.25	405.79	593.83
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	474.12	51.25	405.79	593.83
Charges financières				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	474.12	51.25	405.79	593.83
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-44 897.68		-44 897.68	
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	28 057.87	32 467.50	-15 232.13	-35.19
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	72 955.55	32 467.50	29 665.55	68.53
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-44 897.68		-44 897.68	
Contributions volontaires en nature				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-44 897.68		-44 897.68	

SOMMAIRE

31/12/2025

Attestation	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Annexe comptable	7
Etats de gestion	17
Bilan Actif détaillé	18
Bilan Passif détaillé	19
Compte de résultat détaillé	20



CABINET VIGOUROUX
COMMISSARIAT
AUX COMPTES & AUDIT

Ella

**32 Rue de la Libération
31 700 TOULOUSE**

**BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

RCS TOULOUSE — APE 6920 Z — SIRET 788 929 529 00022
8 IMPASSE BONNET — 31500 TOULOUSE — www.bvconseil.fr
TEL. +33 (0) 5 34 31 02 00 — MOB. +33 (0) 6 23 48 59 27

MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE TOULOUSE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Ella relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



De plus, l'activité du fonds a généré pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 un déficit de 72 481.43€. Les dotations consommables du fonds d'un montant de 27 583.75€ n'ont pas été suffisantes pour absorber la totalité de ce déficit. D'où un déficit de 44 897.68€.

Les organes de gouvernance du fonds ont confirmé avoir actualisé le plan pluriannuel de consommation en conséquence.

Cette situation ne remet pas en cause, à la date d'établissement des présents comptes, la continuité d'exploitation du fonds, compte tenu notamment de l'assise patrimoniale constituée par la dotation non consommable d'un montant de 10 059 090.91€.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fonds de dotation, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Des diligences particulières ont été mises en œuvre pour m'assurer de la correcte application du règlement ANC 2018-06 tant au niveau de l'application des règles comptables qu'au niveau de la présentation des comptes annuels.

Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société, j'ai vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

IV. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.



V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 30 juillet 2026

Benjamin VIGOUROUX
Commissaire Aux Comptes



FONDS DE DOTATION ELLA

Comptes Annuels

du **01/01/25** au **31/12/25**

ATTESTATION

31/12/2025

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

FONDS DE DOTATION ELLA**Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	10 024 214.28 €
Total ressources	27 583.75 €
Résultat net comptable	-44 897.68 €

Fait à Toulouse,

François-Xavier HOVASSE,
Expert-comptable.

BILAN ACTIF

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)						
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement	10 005 514.36		10 005 514.36	99.81	45 996.14	99.34
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	18 699.92		18 699.92	0.19	307.61	0.66
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	10 024 214.28		10 024 214.28	100.00	46 303.75	100.00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	10 024 214.28		10 024 214.28	100	46 303.75	100

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
 Tél. 05 34 31 02 00
 SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

BILAN PASSIF

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		100.35		32.39
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	10 059 090.91		15 000.00	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-44 897.68	-0.45		
Situation nette (sous-total)	10 014 193.23	99.90	15 000.00	32.39
Fonds propres consommables			27 583.75	59.57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	10 014 193.23	99.90	42 583.75	91.97
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 021.05	0.10	3 720.00	8.03
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	10 021.05	0.10	3 720.00	8.03
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	10 024 214.28	100	46 303.75	100

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
 Tél. 05 34 31 02 00
 SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable	27 583.75	32 416.25	-15 637.92	-36.18
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27 583.75	32 416.25	-15 637.92	-36.18
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	10 093.05	3 720.00	5 133.05	103.49
Aides financières	62 862.50	28 747.50	24 532.50	64.00
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	72 955.55	32 467.50	29 665.55	68.53
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-45 371.80	-51.25	-45 303.47	

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 02 00
SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	474.12	51.25	405.79	593.83
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	474.12	51.25	405.79	593.83
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	474.12	51.25	405.79	593.83
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-44 897.68		-44 897.68	
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	28 057.87	32 467.50	-15 232.13	-35.19
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	72 955.55	32 467.50	29 665.55	68.53
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-44 897.68		-44 897.68	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-44 897.68		-44 897.68	

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
 Tél. 05 34 31 02 00
 SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

SOMMAIRE ANNEXE

31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Engagements	Produite
Honoraires CAC	Produite
Commentaire	Produite

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 02 00
SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Le FONDS DE DOTATION ELLA a été créé le 08 avril 2024. Il a pour objet d'intervenir, directement ou indirectement, dans des actions d'intérêt général e notamment :

- Des actions éducatives et sociales;
- Des actions tournées vers l'enfance en difficulté
- Des actions environnementales
- Des actions de lutte contre la précarité
- Toute action innovante et d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif ou social.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Le fonds de dotation Ella revête un caractère mixte, à la fois opérateur et redistributeur.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Afin de répondre aux attentes de l'Administration et de respecter les règles établies, le fonds de dotation Ella est accompagné par un notaire, un avocat spécialisé en droit fiscal, un expert-comptable, un commissaire aux comptes et un gestionnaire de patrimoine.

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 02 00
SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 10 024 214.28 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -44 897.68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'entité déroge aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et porte les justifications sur :

- Influence sur la situation financière

M. Ollivaud a effectué une donation de la pleine propriété de 1 910€ action de la société FORKS pour un montant de 9 977 171.50€.

Ces actions reçus ont été cédées à la société FORKINVEST par la suite.

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Jules de Ressaiguier - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 02 00
SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

En 2025, les dotations du fonds sont constitués comme suit :

- De la dotation initiale non consommable de 15 000€
- D'une dotation non consommable de 10 044 090.91€

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Cette nouvelle réglementation a entraîné des reclassements sur l'exercice ouvert le 01/01/2025 notamment sur le résultat exceptionnel et le traitement des transferts de charge. Ces reclassements n'ont pas d'impact significatif sur la lecture des comptes de cet exercice.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

DOTATION NON CONSOMPTIBLE

Le 22 mai 2024, une dotation initiale, non consommable, de 15 000 € a été versée au fonds de dotation ELLA. Elle a fait l'objet d'un placement sur un DAT qui est arrivé à son terme le 07 novembre 2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

31/12/2025

Au cours de l'année 2025, deux dotations, non consommables, de 60 000€, le 27 mars, et de 9 984 090.91€, le 19 décembre, ont été versés sur le fonds de dotation ELLA. Elles ont fait l'objet d'un placement sur une SICAV.

DOTATION CONSOMPTIBLE & BUDGET DE CONSOMMATION

Le fonds ELLA s'est vu doté, le 13 mai 2024, d'une dotation consommable d'un montant de 60 000 €. Au 31/12/2025, cette dotation est entièrement consommée.

Cette dotation est entièrement d'origine financière et a pour but d'aider l'association Mots pour Maux dans son projet d'actions éducatives et sociales de 2024 à 2026.

Dans le cadre du financement du projet, le fonds Ella s'engage à apporter à l'Association une contribution financière maximale de :

- Cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt quinze (57.495) euros pour 2024
- Soixante-huit mille deux cent trente (68.230) euros pour 2025
- Soixante-huit mille deux cent trente (68.230) euros pour 2026

Au titre de l'exercice 2025, le fond a versé à l'association 62 862€

A la clôture de l'exercice, les ressources consommables du fonds sont de 0€.

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 02 00
SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, frais exclus.

À la clôture de l'exercice, les VMP sont évaluées entre leur coût d'acquisition et leur valeur de marché (ou valeur liquidative pour les OPCVM). En cas de moins-value latente, une provision pour dépréciation est constituée pour chaque catégorie d'instruments financiers, sauf s'il existe une compensation juridiquement possible entre les instruments d'une même catégorie.

Les produits attachés aux valeurs mobilières de placement (intérêts courus, dividendes à recevoir) sont enregistrés en produits à recevoir à la clôture.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	15 000.00		10 044 090.91		10 059 090.91
Excédent ou déficit de l'exercice			-44 897.68		-44 897.68
Fonds propres consommables	27 583.75		9 984 090.91	10 011 674.66	
TOTAL	42 583.75		19 983 284.1	10 011 674.6	10 014 193.2

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
 Tél. 05 34 31 02 00
 SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 021.05	10 021.05		
TOTAL	10 021.05	10 021.05		

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 02 00
SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

31/12/2025

CHARGES À PAYER

Les charges à payer concernent principalement les honoraires du cabinet d'expertise-comptable, les honoraires du commissaires aux comptes ainsi que les honoraires du gestionnaire de patrimoine intervenant sur le dossier.

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 021.05
TOTAL	10 021.05

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 02 00
SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

ENGAGEMENTS

31/12/2025

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Néant

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 02 00
SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	2 843.00	2 760.00
TOTAL	2 843.00	2 760.00

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 02 00
SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z

- Valeurs mobilières de placement :

Au 31/12/2025, la société détient 2 placements en fonds SICAV monétaires. Ces fonds sont estimés, à la date de clôture, respectivement à 17 003.74€ et 10 085 141.01€

Benjamin VIGOUROUX
CABINET BENJAMIN VIGOUROUX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
4, rue Jules de Rességuier - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 02 00
SIRET : 788 929 529 00022 - APE : 6920 Z